



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 — N° 123**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le succès du Club de patinage artistique L'Oiseau bleu de Mascouche.

---

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

---

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner la tenue du premier forum sur l'immigration dans la MRC des Appalaches.

---

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de porter le message des jeunes de l'organisme communautaire Toujours ensemble.

---

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter M. Hicham Nor Barouti, lauréat d'un prix Hommage bénévolat-Québec.

**1<sup>er</sup> mai 2024**

---

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la santé mentale.

---

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin d'inviter la population à visiter la Maison Antoine-Lacombe, classée site patrimonial.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la grande vente de vélos organisée par le CJE Iberville–Saint-Jean dans le cadre de son programme d'insertion en emploi.

---

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Donald Scott.

---

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du Philharmonique Notre-Dame-de-Fatima de Gatineau.

---

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Société de généalogie de La Jemmerais.

---

À 9 h 53, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

**1<sup>er</sup> mai 2024**

---

Les travaux reprennent à 10 h 04.

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Derraji (Nelligan) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 791 Loi permettant à des organismes publics de transport en commun de développer des projets immobiliers aux abords ou au-dessus de leurs infrastructures de transport en commun

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **266** en annexe)

Pour : **113** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 791.

### **Dépôts de documents**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 102 concernant les normes de qualité de l'atmosphère du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 février 2024 par M. Zanetti (Jean-Lesage);  
(Dépôt n° 1556-20240501)

**1<sup>er</sup> mai 2024**

---

La réponse à la question écrite n° 114 concernant la politique de déplacement des usagers, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 mars 2024 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);

(Dépôt n° 1557-20240501)

La réponse à la question écrite n° 119 concernant l'accès à la population de l'Estrie aux soins de pharmaciens d'établissement de santé, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 avril 2024 par M. Fortin (Pontiac).

(Dépôt n° 1558-20240501)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient le vote reporté le 30 avril 2024 sur la motion de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, proposant que le projet de loi n° 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **267** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 48 est adopté.

1<sup>er</sup> mai 2024

---

**Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, et Mme Ghazal (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce les récents empiètements du gouvernement fédéral dans les champs de compétence du Québec;

QU'elle dénonce le refus du Nouveau Parti Démocratique, du Parti conservateur du Canada et du Parti libéral du Canada de reconnaître le principe du respect des champs de compétence du Québec et d'accorder un droit de retrait avec pleine compensation au Québec lors d'un récent vote à la Chambre des communes du Canada;

QU'elle affirme que le pouvoir de dépenser du fédéral contrevient à l'esprit de la constitution canadienne et limite le Québec dans sa capacité à faire ses propres choix.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 268 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, présente une motion concernant la Loi sur la laïcité de l'État; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

**1<sup>er</sup> mai 2024**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale déclare que le transport collectif fait partie des missions de l'État.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **269** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) présente une motion concernant la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 56, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction;

1<sup>er</sup> mai 2024

---

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Crédits budgétaires*

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 4 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 20 minutes 34 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 51 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

1<sup>er</sup> mai 2024

---

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions formulant un grief et sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentées dans le cadre du débat sur le discours du budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 sont mis aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Marissal (Rosemont) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pérennité et la qualité des soins de santé au Québec passent par un système de santé public fort qui dispose des moyens d'assurer l'attraction et la rétention du personnel soignant.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 24 minutes 9 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 21 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

1<sup>er</sup> mai 2024

---

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Marissal (Rosemont) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption*

M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, propose que le projet de loi n° 52, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 2 mai 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 17 h 30, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 2 mai 2024, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

1<sup>er</sup> mai 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Derraji (Nelligan) proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 791, Loi permettant à des organismes publics de transport en commun de développer des projets immobiliers aux abords ou au-dessus de leurs infrastructures de transport en commun :

(Vote n° 266)

POUR - 113

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (IND)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	

1<sup>er</sup> mai 2024

---

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, proposant l'adoption du projet de loi n° 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière :

(Vote n° 267)

**POUR - 106**

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Blouin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Groncin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)	

1<sup>er</sup> mai 2024

---

Sur la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, et Mme Ghazal (Mercier) :

(Vote n° 268)

**POUR - 105**

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Ciccione (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	

1<sup>er</sup> mai 2024

---

Sur la motion de M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 269)

**POUR - 106**

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Groncin (CAQ)	Marissal (QS)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	